

Conseil général de la Commune de Donneloye

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes préside la séance

La secrétaire procède à l'appel

47 personnes sont présentes, 28 excusées et 6 absentes

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Françoise Gavillet signale une erreur sur l'ordre du jour. Au point 10, il s'agit de l'arrêté d'imposition 2024 et non 2023.

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal du 29.11.2022

Mme Brigitte Nicole-Groux demande que le point 10, paragraphe 3, soit modifié dans ce sens : Afin de terminer le dossier jusqu'au conseil général qui votera sur les oppositions », la Municipalité a besoin d'un crédit supplémentaire, en lieu et place de : « Aujourd'hui, le montant de CHF 145'657.00 a été dépensé. Afin de terminer le dossier jusqu'au conseil général qui lèvera les oppositions », la Municipalité a besoin d'un crédit supplémentaire.

Le procès-verbal du 29.11.2022 est accepté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres - démissions

Le Président n'annonce aucune démission. Il procède à l'assermentation de neuf nouveaux membres soit : Mmes et MM. Unger Marianne, Lemonis Marine, Pavelka Marie, Arumugam Niranjana, Girardet Yves, Unger Jacques, Steiner Jonathan, Pavelka Ladislav, Arumugam Ajitharan.

Le conseil général compte désormais 90 membres.

5. Communications du Président du conseil général

Le Président demande aux personnes souhaitant prendre la parole de bien vouloir utiliser le micro. D'autre part, il redemande à chacun de communiquer son numéro de portable et adresse e-mail.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

- Mme Sabrina Erismann est allée à l'assemblée du 10.05.2023. Comme elle n'est pas là ce soir, c'est Mme Angélique Miéville qui nous lit le rapport pour l'EFAJE. Ce dernier mentionne que les comptes ont été acceptés malgré qu'ils fassent l'objet de questionnements de la part des communes membres. En vue de l'inscription au Registre du commerce, un projet de statuts sera adressé aux communes pour consultation.

- M. Cyril Gavillet parle pour l'AIAE La Menthue. L'assemblée de l'AIAE s'est tenue le 01.06.2023 à Vuissens. Le comité a été réélu. Mme Claire-Lise Basset a démissionné de son poste de boursière. Les comptes 2022 ont été acceptés, ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour le renouvellement des conduites des Biolles. Dès le 01.06.2023, des restrictions d'eau sont prévues.

- Mme Sabrina Augugliaro lit son rapport pour l'ASIRE. Le collège d'Essertines sera prêt pour la rentrée 2023, de même que celui de Thierrens. Les excédents budgétaires n'ont pas été reversés aux communes car ils seront utilisés pour les amortissements extraordinaires, le remboursement de la dette et les extensions du bâtiment.

L'extension du collège de Poliez-Pittet a été acceptée. La salle de Gym de Court-Champ à Echallens sera opérationnelle en octobre, suite à des travaux d'étanchéité.

Selon les directives du Canton, tous les tableaux noirs dans les classes seront remplacés par des tableaux blancs interactifs.

La caravane dentaire arrive en bout de course. Deux variantes étaient présentées : soit racheter une caravane, ou s'installer dans des locaux fixes. C'est la première variante qui a été adoptée vu le prix et la proximité avec les élèves. Dès 2025, les élèves de 1P, 3P et 9P devront passer des contrôles avec des radios de leur dentition. Cela sera subventionné par le canton.

Le Président de l'ASIRE, M. Grossen part à la retraite. Depuis le 01.07.2023, M. Carlos Bujard de Fey reprendra le poste.

7. Communications de la Municipalité

M. Benoît Reymondin, syndic nous présente la nouvelle municipale Mme Marta Martins qui a pris ses fonctions le 01.03.2023. Elle avait le dicastère de M. Huys. Toutefois, depuis une petite réorganisation a eu lieu. Mme Martins reprend la police des constructions en lieu et place de M. Frédéric Duc.

- Les appartements au-dessus de l'ancienne poste à Prahins ne seront pas agrandis comme le prévoyait la Municipalité car le bâtiment est en zone d'utilité publique, mais ils seront rénovés. Une somme de CHF 30'000.00 était budgétée pour l'entretien des bâtiments de Prahins.

Des travaux assez importants ont été faits dans l'appartement côté Chanéaz : chauffe-eau, salle de bains, cuisine, chauffe-eau. Les fenêtres ont été remplacées dans les deux appartements.

- Les discussions se poursuivent avec l'entreprise Swisscom, au sujet de l'antenne 5G. La Municipalité négocie certaines conditions d'accès, l'utilisation d'un mât pour l'éclairage du terrain, etc...
- Le projet relatif au Ruisseau du Marais est toujours bloqué. Le bureau technique ainsi que la DGAV (Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des affaires vétérinaires) vont s'approcher de chaque propriétaire afin de renégocier. Ce printemps, les bureaux techniques et la Municipalité ont établi un cahier d'explications aux inquiétudes et aux questions des propriétaires. Ce document leur a été transmis. La prochaine étape sera de discuter avec chaque propriétaire ou exploitant.
- Le chantier au Ruisseau du Champ des Pierres a débuté. Une première étape planifiée jusqu'aux vacances d'été est le remplacement du collecteur qui change de diamètre. Ce collecteur positionné sur la parcelle de la famille Fontes va jusqu'au chemin de Champ Christin.

- La station de pompage de la Vignette connaît souvent des pannes récurrentes (la pompe a brûlé deux fois). L'alimentation de cette station de pompage se trouve dans un local qui n'est plus étanche. Un projet est à l'étude pour la supprimer et renvoyer les eaux collectées ici à la station de pompage du Moulin Isard.
- Le PRU (Point de Rencontre d'Urgence) a été contrôlé et validé par l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile). Il se trouve dans le local jouxtant le bureau communal. Des panneaux indicateurs devront être apposés sur la façade du bâtiment. Le bâtiment a été équipé d'une prise afin de pouvoir brancher une génératrice, afin d'être autonome en cas de coupure d'électricité. Des génératrices ont été achetées.

En cas de crise et de nécessité seul le rez-de-chaussée sera alimenté en électricité, ce qui garantira le chauffage, la communication et la fonctionnalité du bureau communal.

La Municipalité doit recevoir deux radios polycom. L'une d'elle sera directement reliée à la Préfecture et l'autre au service d'urgence, ceci ad aeternam.

Les PRU sont inscrits dans la durée. A chaque événement important pour la commune ou la région, les PRU seront mis en service.

La Commune de Bioley-Magnoux a demandé à être intégrée à notre PRU. Elle y participera tant de manière financière qu'en ressources humaines. En cas de crise, un service de piquet sera mis en place.

- Après étude, il a été reconnu que la commune n'avait pas de responsabilité dans les inondations survenues en juin et juillet 2021 à Gossens. Toutefois, la Municipalité a décidé de poursuivre la réflexion concernant cette problématique. Les riverains concernés par les inondations et les signataires de la pétition ont été consultés par rapport à leur participation financière pour des améliorations. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la Municipalité.
- Un nouveau surveillant, M. Ladislav Pavelka de Donneloye a pris ses fonctions à la déchetterie de Donneloye, pour décharger M. Cyril Gavillet.
- M. Frédéric Duc signale que le courrier que nous avons reçu dernièrement n'est pas vraiment une restriction d'eau, mais une demande d'économie d'eau. Actuellement alors que les jours deviennent plus longs et plus chauds, la consommation augmente fortement, mais l'offre n'augmente pas. L'aménée d'eau de La Menthue pompe de l'eau à la Sagenor à Yverdon. Cette eau coûte assez cher à l'Association et même plus cher qu'elle n'est revendue.
- A Prahins, un réservoir d'eau en molasse n'est plus tout à fait aux normes malgré qu'il soit fonctionnel. Du bétail pâture juste au-dessus de ce réservoir. La Municipalité a un projet de le remplacer tout en le mettant aux normes, mais ailleurs.
La qualité de l'eau qui arrive de Prahins et de Démoret est contrôlée par un turbidimètre (appareil servant à mesurer la teneur en matériau en suspension d'un liquide) durant quelques mois. En effet, si l'eau n'est pas utilisable, les travaux ne seront pas entrepris.
- La station de pompage de Prahins sera rénovée en même temps que le réservoir, si l'eau est bonne.
- Le balayage des routes a commencé. Il sera poursuivi régulièrement.
- Un programme de rebouchage des fissures sur les routes a commencé l'an dernier.

- Les séances de conciliation avec les opposants au PACom sont terminées depuis début février. La Municipalité n'a pu que peu entrer en matière sur les demandes des opposants, sauf pour les demandes qui n'augmentaient pas les voies à bâtir. Quelques changements seront faits au niveau des plans et du règlement.

Il est donc bien probable que ce PACom retourne au canton, afin de savoir si une enquête complémentaire doit être faite par rapport aux changements apportés, ceci afin d'éviter un éventuel vice de forme. Des oppositions peuvent être faites sur ces changements si ceux-ci n'ont pas été mis à l'enquête.

- Un crédit d'investissement avait été accepté lors du conseil de novembre 2022. La Municipalité a fait la commande toute de suite. Le temps de commande était de seize semaines. Les travaux étaient donc prévus pour mai-juin. Toutefois, il manque toujours des composants.
- Lors du dernier conseil, M. Duc avait parlé des places faites avec des déchets d'enrobés de route. M. Duc rappelle que si des entreprises vous proposent ces déchets bitumés pour créer des places de parc par exemple, il faut absolument les refuser. Ce matériau est totalement interdit s'il n'est pas étanché. Ce matériau doit être recouvert de béton ou de goudron.

Mme Valérie Cavin informe qu'au 30 juin c'est la fin des classes dans le collège de Donneloye. Toutefois le collège ne sera pas inoccupé. La garderie « Graines d'Orties » qui occupe déjà les locaux va continuer son activité, et un projet de classes privées est lancé par la même association. Comme à Prahins, le bâtiment du collège de Donneloye est en zone d'utilité publique et la Municipalité ne peut pas prévoir de gros changements dans ces locaux.

- Mme Angélique Miéville de Prahins informe que la fontaine sise sous le couvert postal devant l'ancien Restaurant de Prahins ne coule plus depuis des mois. Est-ce qu'elle va être réparée ?

M. Patrick Billaud, municipal répond que des travaux seront entrepris cette semaine ou la semaine suivante.

- Mme Patricia Durussel de Mézery souligne que deux fontaines ne coulent plus à Mézery et que l'une d'elles est cassée.

M. Patrick Billaud répond qu'il est au courant. Ces fontaines sont bouchées et les travaux sont au programme. M. Duttweiler de Mézery dit qu'il avait passé au bureau communal pour signaler qu'une fontaine était cassée et qu'elle coulait.

8. Renouveaulement du bureau du conseil

M. Cédric Petter demande à l'assemblée si quelqu'un aimerait se présenter en tant que Président du conseil. Personne ne lève la main.

M. Steve Jacot-Descombes informe qu'il se représente. Il est élu et applaudit.

M. Jacot-Descombes demande si dans l'assemblée quelqu'un aimerait le poste de Vice-Président.

M. Cédric Petter se présente. Il est élu et applaudit.

Les actuels scrutateurs Brigitte Cambier et Pierre-Alain Jaquier sont sortant. Mmes Isabelle Viquerat et Isabelle Diserens deviennent scrutatrices.

Nous devons élire deux suppléants. MM. François Groux et Jacques Unger se présentent.

9. Préavis no 01/2023 - comptes et gestion 2022 - rapport de la commission des finances et de gestion

M. le Syndic nous présente les comptes avec le support d'un projecteur et nous donne quelques explications.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Jean-Daniel Ferrot informe qu'il accepte ces comptes tels que présentés, mais n'accepte pas le point 46 de la comptabilité « égouts et épuration ». Ce compte présente CHF 180'000.00 de charges et CHF 100'000.00 de revenus. Ce revenu provient des taxes d'égouts et d'épuration, qui sont pour lui absolument insuffisantes et contraire à la loi qui selon le principe du pollueur payeur doivent être égales aux charges, ce compte devrait s'équilibrer.

M. Ferrot dit que depuis quelques années on nous promet de revoir ces taxes d'épuration et que rien ne change. Selon lui, il n'est pas normal que ce compte présente CHF 80'000.00 de déficit.

M. Ferrot souligne une situation bizarre avec la commune de Montanaire qui pratique des tarifs plus élevés, qui encaisse beaucoup plus de taxes d'épuration de sa population de Chanéaz, qu'il ne paie à la commune de Donneloye et qui fait son épuration à la station de Prahins.

- M. Ferrot demande comment est taxée l'épuration des habitants de Donneloye qui vont à la station d'épuration mais qui ont leur source privée et donc pas de compteur pour savoir ce qu'ils consomment.

Mme Françoise Gavillet, boursière répond que pour les personnes citées ci-dessus, il y a un forfait de 50 m3 par personne, par année.

M. Benoît Reymondin répond que la Municipalité est bloquée et n'a pas encore trouvé la solution pour présenter le nouveau règlement.

Une des solutions serait de désavouer « Monsieur prix », d'expliquer pourquoi et de faire voter les membres du conseil.

La Municipalité pense qu'il est préférable de trouver un compromis avec « Monsieur prix » pour arriver à un résultat qui convienne à tout le monde.

La Municipalité a relancé le débat avec l'UCV et un service juridique qui aide à décortiquer cette problématique.

Ce qui surprend la Municipalité c'est qu'elle s'était reposée sur le règlement des taxes de Montanaire. A Montanaire cela a très bien passé et pas à Donneloye.

Ce qui fait peur à « Monsieur prix » c'est que ces CHF 80'000.00 vont passer en taxes ce qui augmentera le montant qui sortira de nos porte-monnaie. Ces CHF 80'000.00 manquant vont engendrer un gros changement au niveau des taxes.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et le Président propose de passer au vote.

1. d'adopter les comptes de la bourse communale, arrêtés comme suit pour l'année 2022

Revenus	3'247'016.75
Charges	3'205'514.74
Excédent des revenus	41'502.01

2. de donner décharge à la Commission des finances et de gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. d'adopter la gestion de la Commune et d'en donner décharge à la Municipalité

VOTE : OUI : 55 NON : 0 Abstention : 0

Le préavis no 01/2023 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no 02/2023 - arrêté d'imposition 2024 - rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin propose au nom de la Municipalité de reconduire le taux. Il informe qu'une nouvelle péréquation sera votée ce soir lors de l'assemblée extraordinaire de l'UCV.

M. Reymondin souligne que si nous jouons avec le taux d'imposition, cela aura un effet direct sur ce que l'on peut percevoir de la péréquation. La future péréquation ne fonctionnera plus de la même façon et le taux d'imposition sera complètement indépendant de ce que l'on pouvait toucher de la péréquation. Cela donnera plus de souplesse et de liberté au niveau des finances communales. La Municipalité pense que c'est une erreur de vouloir le changer.

M. Cédric Petter informe que l'UCV a accepté la nouvelle péréquation.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 55 NON : 0 abstention : 0

Le préavis no 02/2023 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 03/2023 - SDIS modification des buts intégration des JSP - rapport de la commission des finances et de gestion - rapport de la commission ad'hoc.

M. le Syndic rappelle qu'une tentative avait déjà été faite pour modifier ces statuts. Une sorte de bras de fer se faisant avec d'autres participations financières avait déplu.

Cette fois-ci, il n'est question que d'intégrer les jeunes sapeurs-pompiers au SDIS, et qu'elle est nécessaire. Actuellement ils n'en font pas partie. Ce sont deux entités différentes. Les JSP ne peuvent pas profiter des infrastructures du SDIS, locaux, moyen de transport, etc...

Avec la révision des statuts, il sera possible de mettre en place un groupe de JSP régional et d'ouvrir cette activité aux quarante Communes membres. Ceci améliorerait la logistique, l'utilisation du matériel, etc...

Cela permettrait aussi aux jeunes de s'intégrer dans un corps et de poursuivre leur carrière au sein du SDIS régional. C'est un enjeu pour les années à venir de trouver de la relève.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion, qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Pierre-André Agazzi nous lit le rapport de la commission ad'hoc, écrit par M. Aurélien Luhmann, rapporteur, absent ce soir.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 54 NON : 0 abstention : 1

Le préavis no 03/2023 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis no 04/2023 - assainissement des abris PC de Donneloye et réfection de la place devant la grande salle - rapport de la commission des finances et de gestion rapport de la commission ad'hoc.

M. Benoît Reymondin nous montre sur le projecteur, des photos du plafond des abris. Des tentatives de réfection par l'intérieur ont été faites il y a trois ou quatre ans, mais ne sont pas concluantes.

L'eau s'infiltré dans les plafonds. Ca n'est pas beau, les locaux se remplissent d'eau et ça détruit le matériel stocké. La Municipalité a dû remplacer plus de cent matelas, duvets, coussins, etc...

La solution est de faire des travaux depuis l'extérieur. L'idée proposée est de dégrapper toute la place jusqu'au béton de l'abri, de poser une étanchéité et de regoudronner toute la place.

La Municipalité propose ces travaux maintenant car un fonds, conçu pour la création d'abris n'a jamais été utilisé.

Au 1^{er} janvier 2025, l'argent perçu, environ CHF 292'000.00, doit être remboursé. La réflexion de la Municipalité est de se dire qu'il faudra rendre l'argent et certainement perdre la gestion de ces locaux, au profit de l'ORPC, et ne plus avoir de possibilité d'intervenir sur ces locaux.

Si le projet est validé la Municipalité peut faire des travaux d'assainissement payés par le fonds à hauteur de CHF 95'000.00, et profiter de refaire le reste de la place. L'ORPC est d'accord de valider cette rénovation comme travaux d'entretien, mais uniquement sur la partie au-dessus des abris.

La Municipalité profiterait de faire les travaux du reste de la place pour CHF 40'000.00. CHF 24'000.00 serait gardés en réserve. Le seul risque pris est que l'abri coule toujours...

M. Frédéric Duc répond que la commune n'a pas été sollicitée pour le chantier à la sortie de Donneloye. Elle n'a même pas été avertie de ces travaux par la DGMR et l'Entreprise Gabella, ni lorsque les ouvriers ont pris l'eau aux hydrantes sans demander. Le voyer a fait un téléphone pour s'excuser.

M. Duc informe qu'il n'y a pas de problème au Moulin du Pont. Il y a eu des travaux forestiers il y a deux ans. Un projet forestier pour drainer l'endroit n'a finalement pas abouti. Actuellement la Municipalité ne s'est pas penchée sur ce problème.

Mme Valérie Cavin répond que l'église a été fermée cet hiver. Des jeunes allaient fumer dans l'église et écrasaient leurs mégots sur le sol en bois. L'église est maintenant réouverte et la Municipalité espère qu'il ne se passera rien l'hiver prochain lorsqu'il fera froid.

- Mme Lisette Bezençon souligne que des mauvaises herbes poussent le long de la montée d'escaliers de l'église de Donneloye. Ça fait un peu vergogne. Ce n'est pas entretenu, ça fait délaissé. Mme Bezençon a parfois honte.

Mme Valérie Cavin informe que La Municipalité a pris note et qu'elle va faire le nécessaire.

- M. Cyril Gavillet de Donneloye fait remarquer que le nettoyage a été fait il y a deux à trois semaines.

- Mme Patricia Durussel de Mézery informe que le terrain de pétanque à Mézery, autour du terrain la poutraison s'est complètement dégradée. Pourrait-on la réparer et remettre un peu de gravier ?

M. Patrick Billaud répond que la Municipalité va s'en occuper.

- M. Christophe Chabloz de Donneloye, demande que tous les membres d'une commission ad'hoc puissent recevoir la même convocation que le rapporteur.

M. Jacot-Descombes répond que c'est le rapporteur qui a la charge de convoquer la commission. Il souligne que nous allons y réfléchir.

- Mme Angélique Bovey de Prahins signale que la place de jeux de Prahins n'a pas été nettoyée depuis l'hiver dernier. Elle remercie la Municipalité d'avoir refait la tyrolienne à la place de jeux de Mézery qui est très sympa.

M. Patrick Billaud répond que la Municipalité va s'occuper du nettoyage de la place de jeux de Prahins.

- M. Steve Jacot-Descombes informe qu'à Gossens, les extérieurs du bâtiment de l'ancien collège ne sont pas régulièrement entretenus. Si le plan prévu à cet effet pour l'employé communal n'est pas assez complet, il devrait être réadapté.

D'autre part, la locataire n'a pas ramassé l'échelle de son chat qu'elle a simplement fait tomber de sa fixation, lors de son départ.

En outre, le bâtiment de l'ancien collège est régulièrement allumé à toute heure et dans tous les locaux communs. Pourrait-on installer une minuterie afin aussi de contrôler les consommations électriques inutiles ?

- M. Yves Girardet de Gossens demande si le village qui n'a pas de trottoir pourrait être limité à 30 km/heure ?

M. Frédéric Duc informe que la municipalité a reçu la même demande pour le village de Prahins. La Municipalité se penche sur la question, mais c'est plus compliqué qu'il n'y paraît car certaines traversées de village sont de la compétence de la DGMR. La commune paie la route mais n'a pas droit de mettre les panneaux, miroir, passage piéton qu'elle veut.

Suite aux infiltrations d'eau, la Municipalité a dû changer 107 matelas, 124 housses, 323 oreillers, 35 planches en bois pour un total de CHF 31'000.00.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Christophe Chabloz nous lit le rapport de la commission ad'hoc, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Abdel Bouhassoun de Donneloye demande s'il y aura des travaux d'assainissement à l'intérieur de l'abri ? Si oui, est-ce que cela va être intégré dans le budget de la rénovation ?

M. Benoît Reymondin répond que de tels travaux ne sont pas prévus dans ce projet. La Municipalité a vu le côté « place de la grande salle » elle est bénéficiaire de faire les travaux en même temps. Si l'eau ne rentre plus, le bâtiment va s'assainir. Elle laisse la gestion de l'intérieur à l'ORPC.

- M. François Groux de Donneloye demande si le collecteur qui vient de Mézery ne pourrait pas créer ces inondations ?

M. Reymondin répond que les fuites viennent vraiment du plafond. Des travaux avaient été fait en son temps pour assainir : vidage les sauts de loup, installation de pipe de rincement. Il y avait beaucoup d'eau dans les drainages. Puis l'eau est montée par les fenêtres des abris. L'eau s'infiltré par en-dessus, il n'est donc pas possible que ça vienne du collecteur de Mézery. A l'heure actuelle il n'y a pas d'étanchéité sur cette dalle (dalle en béton et goudron).

- Mme Angélique Miéville de Prahins demande s'il y a bien pour CHF 30'000.00 de matériel neuf dans un bâtiment qui prend l'eau ? et qui dort dans l'abri actuellement ?

M. Reymondin répond que bien évidemment tout le matériel est stocké au galetas. Personne ne dort aux abris en ce moment, mais en cas de catastrophe la population est invitée à rejoindre les abris PC.

Il n'y a pas d'autre question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 53 NON : 0 abstention : 2

Le préavis no 04/2023 est accepté

13. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye informe que l'Etat a procédé à la réfection de la route, qui présentait des affaissements, à la sortie de Donneloye en direction d'Yverdon. Le tronçon de route refait appartient majoritairement à la commune. Cette dernière a-t-elle été sollicitée pour participer à ces travaux ?

D'autre part, en contre-bas de ce talus, sur la parcelle no 5 des flaques d'eau importantes se sont formées au bord de la forêt. C'est assez étrange en période de sécheresse d'avoir de telles flaques. A cet endroit passe la conduite d'eau sous pression qui alimente le Moulin du Pont. Y a-t-il un problème là-bas, il serait peut-être intéressant d'investiguer.

En outre, l'église de Donneloye a été fermée récemment sous prétexte de déprédations. M. Ferrot réprovoque le fait de fermer ce bâtiment. C'est un lieu de recueillement, un havre de paix. M. Ferrot aimerait savoir quelle est la nature des déprédations ?

- M. Girardet demande si l'on pourrait remonter plus haut et passer par la DGMR ?

M. Duc répond que la Municipalité va faire des demandes. Un radar pédagogique sera installé à Prahins.

- Mme Brigitte Nicole Groux de Donneloye rappelle que le radar pédagogique a été posé plusieurs fois à Donneloye mais qu'on ne le voit plus.

M. Duc répond qu'il est en panne.

- Mme Nicole Groux consulte les résultats de la pose de radars de la Gendarmerie. La proportion de personnes dénoncées est ridiculement basse par rapport au canton. Elle ne voit pas l'intérêt d'abaisser la vitesse au village.

M. Duc informe qu'à Donneloye il y a une moyenne de 0,8% de dénonciation sur une moyenne cantonale à plus de 3%.

- M. Raymond Paillex de Mézery aimerait que la commune se penche sur le problème, sur l'ensemble du territoire. La commune de Mézery avait déjà essayé, à l'époque, d'abaisser la vitesse à 30 km/h. Elle avait eu la même réponse qu'aujourd'hui « c'est la DGMR qui décide ».

- M. François Groux de Donneloye est moniteur d'auto-école. Il souligne qu'à Gossens des lignes jaunes sont peintes sur le bord de la route.

M. Jacot-Descombes répond qu'elles ont été effacées.

M. Groux informe que sur les routes limitées à 30 km/h, les conducteurs regardent leur compteur au lieu de regarder la route. Les voitures neuves sont équipées de tempomat qu'il suffit d'actionner dans les villages. Le conducteur doit aussi adapter sa vitesse par rapport à l'environnement. Il s'agit donc d'un problème d'éducation.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21h40.

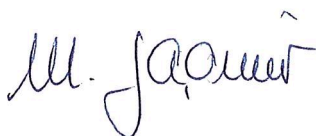
Le Président invite les membres du conseil à partager un verre au Restaurant communal.

Le Président :



Steve Jacot-Descombes

la secrétaire :



Murielle Jaquier